

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

Cette banque, qui a des ramifications dans le monde entier, ne va-t-elle pas donner à la Colombie-Britannique et au Canada des occasions beaucoup plus nombreuses d'exploiter les créneaux fabuleux qui vont continuer à s'ouvrir dans les pays de la ceinture du Pacifique? Le ministre confirme-t-il mon avis que le choix de cette banque est préférable au choix d'une banque du centre du Canada?

M. Hockin: Madame la Présidente, je remercie le député de ses remarques. A ma connaissance, il n'y a pas de plus grande source de surplus de capitaux dans le monde à l'heure actuelle qu'à Hongkong. La banque dont nous parlons a 400 succursales branchées sur cette source de capitaux. Si les choses tournaient mal pour l'économie canadienne et que la Colombie-Britannique ne pouvait obtenir des banques canadiennes les prêts dont elle aurait besoin, elle pourrait puiser à cette énorme source. Le Canada est en pleine possession de ses moyens internationaux et devrait avoir des sources de capitaux indépendantes des cinq grandes banques régionales et des sources d'investissements canadiennes.

Outre ces 400 succursales à Hongkong, cette banque a aussi 800 succursales dans le monde entier qui pourront alimenter la Colombie-Britannique en capitaux. Si j'étais en Colombie-Britannique, je serais heureux de pouvoir bénéficier de cet équilibre des sources d'approvisionnement. Cette région peut maintenant recourir aux capitaux canadiens et aux énormes réserves des pays du bassin du Pacifique grâce à ce réseau. A mon avis, c'est une excellente nouvelle, et je confirme l'opinion du député, à savoir que c'est une excellente chose pour les Canadiens. On nous demande seulement d'adopter un projet de loi très court qui porte sur les droits des actionnaires. Il doit permettre d'exploiter ces possibilités.

La vice-présidente adjointe: J'accorde la parole au député d'Essex—Windsor pour une question très brève.

M. Langdon: Madame la Présidente, vous devriez comprendre l'importance du défi. Je voudrais parler de la Vancouver City Savings Credit Union. Le ministre a déclaré que cette transaction aurait exigé un gros apport de capital. Quel était exactement le montant nécessaire? Était-il supérieur aux 200 millions que fournit la Société d'assurance-dépôts? Selon nos renseignements, le chiffre dont il avait été question était beaucoup plus faible que ces 200 millions et cela nous aurait permis de garder cette banque au Canada, sous l'égide d'une institution régionale importante appartenant à des intérêts canadiens...

La vice-présidente adjointe: Si le ministre désire répondre, je dois interrompre le député.

M. Hockin: Madame la Présidente, je rappelle au député que cette banque demeure canadienne. Ce n'est pas une succursale de la Banque de Hongkong, mais une filiale distincte ayant son propre conseil d'administration, son siège social et ses succursales au Canada. Il s'agit donc d'une institution nationale.

M. Langdon: Qui n'appartient pas à des intérêts canadiens.

M. Hockin: Pour répondre à la question plus générale du député...

La vice-présidente adjointe: Je regrette de devoir interrompre le ministre.

M. Hockin: Je me ferai un plaisir de poursuivre cette discussion de la question avec le député à l'extérieur de la Chambre.

La vice-présidente adjointe: Je dois maintenant interrompre le ministre.

[Français]

Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le mercredi 26 novembre 1986, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du comité plénier du projet de loi C-27 dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

(Les articles 2 à 12 inclusivement sont adoptés avec dissidence.)

(L'article 1 est adopté avec dissidence.)

La vice-présidente adjointe: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Cassidy: Madame la Présidente, je vois que nous avons jusqu'à 17 heures avant de passer aux initiatives parlementaires. Dans ces conditions, Votre Honneur pourrait peut-être autoriser quelques commentaires à l'occasion de la troisième lecture, comme le veut l'usage...

Des voix: Non.

M. Cassidy: ... étant bien entendu que le temps qui nous reste sera partagé entre ceux qui désirent prendre la parole étant donné qu'il n'y aura pas de vote à 17 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme nous devons nous arrêter à 17 h 45 en vertu d'un ordre spécial, il n'y aura pas d'autres commentaires. Je dois mettre toutes les questions aux voix conformément à l'ordre rendu mercredi.

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'ai attendu en vain que l'autre côté se mette d'accord pour que nous puissions le faire.

M. Gurbin: Nous étions d'accord il y a quelques instants.

• (1650)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné que c'était un ordre spécial de la Chambre, tout le monde avait accepté que ce soit le seul point à l'ordre du jour, aujourd'hui. Comme nous devons avoir les initiatives parlementaires à 17 heures, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à 17 heures, ce qui permettra à mes collègues d'en face de commencer à l'heure prévue et donnerait à tous ceux de ce côté-ci qui désireraient parler à propos du projet de loi de mon collègue, le temps d'arriver.